

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

7 AVRIL 2015

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 7 avril 2015 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Sont absents : Claude Laflamme, conseiller au siège # 4

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption des procès verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 2 mars 2015
5. Acceptation des dépenses
6. BPR – Problématique d'empierrement aux étangs aérés / Programme de correction
7. Demande d'amendement au règlement de zonage –Adoption du 1^{er} projet de règlement
8. Avis de motion – règlement 255-2015
9. Avis de motion – Règlement de tarification municipale
10. Hydro-Québec / Ajout de 3 lumières de rue
11. Entente avec la CDSMML – Prêt d'un bureau
12. Politique de prêt – Bibliothèque Gros-Morne
13. AJHG – Quote-part municipal 2015
14. Subdivisions cadastrales – Lot 225A-2-1 et Lot 232-1-2
15. Épandage d'abat-poussière liquide
16. Demandes diverses :
 - a. Club Lions Mont-Louis inc.- Don du réfrigérateur à liqueur
 - b. Association Chasse et Pêche Mont-Louis - Remerciements
 - c. Fédération des Villages-relais du Québec – Adhésion et Congrès annuel
 - d. Demande d'ajout d'une lumière de rue
 - e. Demande de permis d'alcool –Coopérative L'Amarré, Café-Bistro
 - f. CDSMML – Réseau de bornes de recharge rapide
 - g. Programme PIQM-MADA – Estimé budgétaire et plans pour rénovation Centre Judes-Drouin
17. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
18. Période de questions
19. Levée de la session

048-04-2015

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Renaud Robinson,
appuyé de Germain Émond,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point « Demandes diverses » demeure ouvert.

Proposition adoptée.

049-04-2015

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres déclarent avoir lu le procès-verbal de la session suivante :
Séance ordinaire du 2 mars 2015

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal du 2 mars 2015 soit adopté sans modification.
Proposition adoptée.

050-04-2015

ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

- | | |
|--|---------------|
| ✓ Comptes à payer, pour un total général de | 79 421.33 \$ |
| ✓ Comptes payés, pour un total général de | 27 769.56 \$ |
| ✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de | 115 016.77 \$ |

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

051-04-2015

BPR – PROBLÉMATIQUE D'EMPIERREMENT AUX ÉTANGS AÉRÉS / PROGRAMME DE CORRECTION

Attendu qu'une déficience a été constatée au niveau de l'empierrement de protection des bassins du système de traitement des eaux usées ;

Considérant que les plans «tel que construit» ne démontrent pas de façon appropriée l'empierrement tel qu'il a été réellement construit ;

Considérant que de l'avis de la Municipalité, la faute provient autant d'un manque de personnel pour la surveillance que du non respect des devis de construction par l'entrepreneur général;

Considérant qu'il est important de procéder à la correction de la déficience afin de limiter la prolifération anormale de la végétation au pourtour des bassins dans la zone d'empierrement ;

Considérant que l'offre de services déposé par la firme BPR-Infrastructure inc. le 11 mars 2015 inclus la coordination et négociation avec l'entrepreneur et 2 visites de chantier pour une somme de 4 200 \$ (excluant les taxes) ;

En conséquence,
Sur proposition de Germain Émond,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte l'offre de services tel que présenté dans une correspondance de BPR-Infrastructure inc. datée du 11 mars 2015 – Problématique d'empierrement - *Programme de correction*.

Proposition adoptée.

052-04-2015

DEMANDE D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE –ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 255-2015

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 180 ET SES AMENDEMENTS, AFIN DE CRÉER LA ZONE M.34, RB.40 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE RB.8

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la loi sur l'aménagement et d'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi ;

ATTENDU QU'il s'avère pertinent et opportun de procéder à une telle modification de manière à adapter le contenu de la réglementation aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par Mario Lévesque,
appuyé par Marc Boucher,
et résolu à l'unanimité :

Que le premier projet de règlement numéro 255-2015 modifiant le règlement de zonage # 80-92 soit et est adopté et qu'il décrète ce qui suit :

- 054-04-2015 AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT DE TARIFICATION MUNICIPALE**
Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Mario Lévesque de la présentation d'un règlement de tarification de certains services administratifs ou activités municipales.
- 055-04-2015 HYDRO-QUÉBEC / AJOUT DE 3 LUMIÈRES DE RUE**
Considérant qu'il est requis de procéder à l'installation de lumières de rue supplémentaires ;

Considérant que les endroits ciblés par l'intervention sont :
Intersection de la rue de la Rivière /du Souvenir
Réserve incendie Anse-Pleureuse
Rue de l'Église- Mont-Louis (près de l'école)

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'installation de 3 lumières de rue supplémentaires.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 02 34000521.

Proposition adoptée.
- 056-04-2015 ENTENTE AVEC LA CDSMML – PRÊT DU BUREAU**
Considérant que la CDSMML demande l'autorisation d'utiliser le bureau attitré au Village Relais ;

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la signature d'une entente avec la CDSMML établissant les conditions de prêt du local. L'entente est déposée en annexe au livre des délibérations.

Proposition adoptée.
- 057-04-2015 POLITIQUE DE PRÊT – BIBLIOTHÈQUE GROS-MORNE**
Considérant que les bénévoles de la bibliothèque de Gros-Morne ont soumis la politique de prêt qu'ils souhaitent mettre en vigueur à la bibliothèque municipale ;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyé de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis adopte la politique de prêt présentée pour la bibliothèque de Gros-Morne. La politique est déposée en annexe au livre des délibérations.

Proposition adoptée.
- 058-04-2015 AJHG – QUOTE-PART MUNICIPAL 2015**
Considérant qu'une somme de 10 744,89 \$ a été réservé au Pacte rural 2014-2015 pour assumer une partie de la quote-part municipale pour l'année 2015 ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la signature d'une convention d'aide financière au Pacte rural pour une somme de 10 744,89 \$;

QUE le versement d'une somme de 3 835,39 \$ soit autorisé. La secrétaire-trésorière certifie que les crédits sont disponibles au poste 0270290 951.

Proposition adoptée.
- 059-04-2015 SUBDIVISIONS CADASTRALES – LOT 225A-2-1 SEIGNEURIE MONT-LOUIS**
Considérant qu'une demande de permis de lotissement a été déposée par Pierre Tremblay afin de subdiviser le lot 225A-2 de la Seigneurie de Mont-Louis pour créer le lot 225A-2-1 ;

Considérant que le certificat autorisant une opération cadastrale requis en vertu du règlement de lotissement a été approuvé ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve le plan de subdivision cadastrale tel que préparé par Christian L'Italien, a.-g. sous le #2121 de ses minutes le 6 mars 2015 afin de créer le lot 225A-2-1 de la Seigneurie du Mont-Louis, cadastre de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts.

Proposition adoptée.

060-04-2015

SUBDIVISIONS CADASTRALES - LOT 232-1-2 SEIGNEURIE MONT-LOUIS

Considérant qu'une demande de permis de lotissement a été déposée par Julie Dugas afin de subdiviser le lot 232-1 de la Seigneurie de Mont-Louis pour créer le lot 232-1-2 ;

Considérant que le certificat autorisant une opération cadastrale requis en vertu du règlement de lotissement a été approuvé ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve le plan de subdivision cadastrale tel que préparé par Christian L'Italien, a.-g. sous le #2130 de ses minutes le 25 mars 2015 afin de créer le lot 232-1-2 de la Seigneurie du Mont-Louis, cadastre de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts.

Proposition adoptée.

061-04-2015

ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE

Considérant que la MRC de La Haute-Gaspésie a procédé à un appel d'offres pour l'achat en commun pour le chlorure de calcium ou le magnésium liquide;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est Les Aménagements Lamontagne inc. avec un prix de 355 \$ /mètre cube + taxes applicables;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis confirme sa participation aux achats en commun 2015 de la MRC de la Haute-Gaspésie et autorise l'achat de 14,62 m³ de magnésium liquide pour une somme de 5 190.10 \$ + taxes

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution. Les crédits sont disponibles au poste 02 32000521.

Proposition adoptée.

062-04-2015

CLUB LIONS MONT-LOUIS INC. - DON DU RÉFRIGÉRATEUR À LIQUEUR

Considérant que le Club de 50 ans et plus a procédé au remplacement du réfrigérateur à liqueur disponible au Centre Judes Drouin dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons ;

Considérant que le réfrigérateur devient équipement excédentaire ;

Considérant que le Club Lions Mont-Louis inc. sollicite le Conseil municipal afin d'obtenir gratuitement le dit équipement ;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis cède gratuitement le réfrigérateur excédentaire au Club Lions Mont-Louis inc. pour être installé à la Halte Lions.

Proposition adoptée.

063-04-2015

FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC – ADHÉSION

Considération que les frais d'adhésion à la Fédération des Villages-relais du Québec sont renouvelables pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 ;

Sur proposition de Diane Dupuis,

Appuyé de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le renouvellement de l'adhésion à la Fédération des Villages Relais du Québec au coût de 562 \$ et en autorise le paiement.

La secrétaire-trésorière certifie que les crédits sont disponibles au poste 0262300 494.

Proposition adoptée.

064-04-2015

CDSMML – RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE RAPIDE

Considérant que la Corporation de Développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis (CDSMML) a déposé un avant-projet pour l'installation d'une borne de recharge rapide sur le terrain de l'Hôtel de Ville (façade sur la 1^e rue Ouest);

Considérant que les sites ciblés doivent être évalués par Hydro-Québec afin de déterminer les coûts d'installation ;

Considérant que la réalisation du projet de réseau de bornes de recharge rapide de niveau LC3 (BRCC) prévoit l'installation de 6 bornes sur le trajet de Mont-Joli à Gaspé ;

Considérant que le tout est conditionnel à l'obtention d'aide financière de différents partenaires ;

Pour ces raisons,
Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'évaluation par Hydro-Québec d'un emplacement sur un terrain municipal ;

Que la présente résolution n'engage aucunement la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tant que le projet final n'aura pas été analysé et accepté par résolution du Conseil municipal.

Proposition adoptée.

065-04-2015

PROGRAMME PIQM-MADA – ESTIMÉ BUDGÉTAIRE ET PLANS POUR RÉNOVATION DU CENTRE JUDES-DROUIN

Considérant que le ministère de la Famille en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a lancé un appel de projets pour l'édition 2015 du PIQM-MADA ;

Considérant que ce programme soutient les municipalités engagées dans la démarche MADA pour l'amélioration, la rénovation ou la construction d'infrastructures utilisées par les aînés et répondant à leurs besoins et attentes ;

En conséquence,
Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la directrice générale à s'adjoindre les services d'un professionnel pour préparer un estimé budgétaire et tous documents nécessaires au dépôt d'un projet dans le cadre du PIQM-MADA, appel de projets 2015.

PÉRIODE DE QUESTIONS

066-04-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond, la séance est levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.